

Séance du :

10/03/2023

Date de la convocation :
03/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2023 _ 06	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-trois et le 10 mars à 16h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.

Suite à un empêchement (téléphonique et incendie) M. BIGHETTI de FLOGNY Charles a pris la séance en cours et est arrivé à 16h40.

Secrétaire de séance : TROIN François

Objet : Camping Municipal du Pontet : 2ème tranche de travaux d'aménagement - choix de l'entreprise.

Le Maire rappelle sa délibération du 08/05/2021 , n° 2021-29, concernant la première tranche de travaux au camping Municipal du Pontet.

Après avoir consulté 3 entreprises, il donne lecture des devis reçus :

Entreprise TTTP PEROTTINO :	51 794,80 € H.T.	62 153,76 € T.T.C
Entreprise LBTA	52 834,10 € H.T.	63 400,92 € T.T.C
Enterprise Eiffage	47 300,00 € H.T.	56 760,00 € T.T.C

Il propose de retenir l'entreprise Eiffage, qui est la moins disante et qui a donné entière satisfaction lors des travaux précédents.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide :**

- de **CONFIER** les travaux de la 2^{ème} tranche de l'aménagement du camping du Pontet à l'entreprise EIFFAGE de Castellane pour un montant de travaux de **47 300,00 € H.T.** et **56 760,00 € T.T.C.**

-D' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis et à commencer les travaux avant l'ouverture du Camping.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: **15 MARS 2023**
et publication le: **15 MARS 2023**

Le Maire
A. BARALE



Le Maire
A. BARALE

